8 mars #15h40

15 40 GRÈVE FÉMINISTE
DÉFERLANTE POUR L'ÉGALITÉ

la cgt Fédération sociétés d'études

Toutes et tous mobilisé-es

Contre l'inégalité salariale

Métiers du conseil

Chez les cadres, 23% d'écart entre les salaires des femmes et des hommes, **29% à partir de 50 ans.**
Chez les employées, 20% d'écart entre les salaires des femmes et des hommes, **23% à partir de 50 ans.**

Métiers du numérique

Chez les cadres, 10% d'écart entre les salaires des femmes et des hommes, **19% à partir de 50 ans.**

Métiers de l'ingenierie

Chez les cadres, 12% d'écart entre les salaires des femmes et des hommes, **16% à partir de 50 ans.**
Chez les employé-es, 9% d'écart entre les salaires des femmes et des hommes, **18% à partir de 50 ans.**
Chez les ouvriers, 14% d'écart, **24% à partir de 50 ans.**

Métiers de la prestation de services du secteur tertiaire

66% des salarié-e-s du secteur sont des femmes surreprésentées dans les grandes entreprises (centres d'appels, accueil).
Parmi elles : 48% sont cantonnées au premier niveau de la classification employée avec un salaire moyen de 1565 € et occupent **78% des temps partiels.**

La Fédération CGT des sociétés d'études
appelle les salarié-es à faire grève le 8 mars.

Dans *le monde d'avant* comme celui *d'après*, nous subissons tous et toutes la loi du capital qui valorise les plus riches, et rémunère peu le travail.

Mais pour les femmes, le prix à payer est plus élevé.

Elles sont toujours rémunérées 28,5% de moins que les hommes tous secteurs confondus.

C'est comme si, chaque jour, à 15h40, elles travaillaient gratuitement.

Femmes salariées des bureaux d'études, des ESN, de la prestation de service du secteur tertiaire, elles sont toutes concernées par la dévalorisation de leur travail.

Un moindre accès aux postes à hautes responsabilités.

Une pression familiale qui les condamne au temps partiel ou à la double journée pour articuler vie familiale et vie professionnelle.

Pour toutes ces raisons nous serons en grève toute la journée du 8 mars !

Nous voulons

La mise en place de sanctions pour toutes les entreprises sans accord égalité professionnelle pour supprimer immédiatement les écarts de rémunérations.

La revalorisation générale des salaires dans les métiers du secteur tertiaire majoritairement féminin.

L'allongement du congé paternité.

La fin de la ségrégation professionnelle et pour les femmes, dès la scolarité, un accès réel aux métiers du secteur du numérique et d'ingénierie.

La transparence sur le montant des primes entre femmes et hommes.

Une vraie volonté de supprimer les discriminations au cours de la carrière.

Retrouvez toutes les infos sur la grève féministe du 8 mars https://www.grevefeministe.fr/

Des outils pour rester informé.e.s

INSCRIVEZ-VOUS à « LA LETTRE FEDERALE »

Vous recevrez régulièrement l'actualité sociale de votre secteur professionnel.

Cette lettre n'est pas réservée aux seul.e.s syndiqué.e.s, tout le monde peut s'y inscrire, n'hésitez pas à en faire la publicité auprès de vos collègues.

Inscription Lettre fédérale

TÉLÉCHARGEZ NOTRE APPLICATION, Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

- Connaissez-vous l'actualité de votre branche ?
- Etes-vous informé.e.s sur vos droits ?
- Savez-vous comment fonctionne le syndicalisme ?
- Comment nous contacter ? Où nous rencontrer ?

S'informer pour comprendre, comprendre pour transformer !

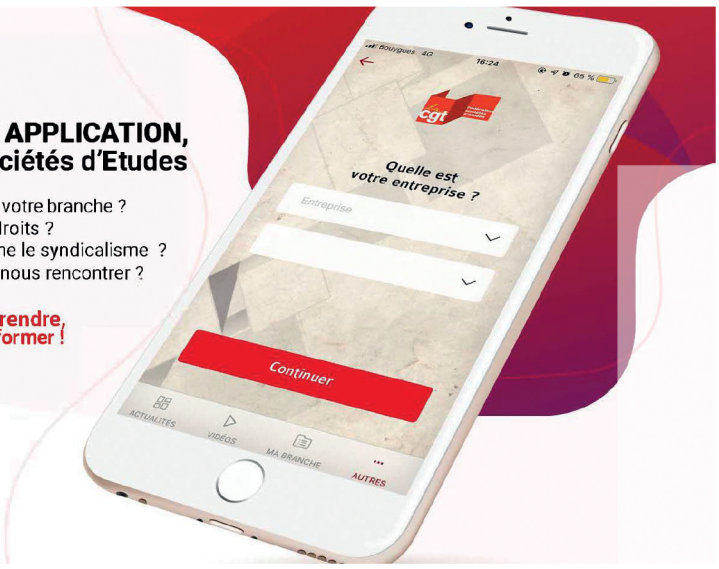

DISPONIBLE SUR :

DISPONIBLE SUR Google Play

Adhérez à la CGT

Bulletin d'adhésion

Fédération CGT des Sociétés d'Études : 263 rue de Paris - Case 421 Montreuil, Ile-De-France, France
Site : www.soc-etudes.fr **Tél** : 01 55 82 89 41 **Email**: contact@fsetud-cgt.fr

/fsetud /fsetud /fsetud /fsetud Google Play /CGT FSE Apple Store /CGT FSE